



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de la gestion de la mondialisation

Quatrième session, Partie I
12-14 septembre 2007
Bangkok

**PLANIFICATION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME: POINTS DE VUE SUR LA
«GESTION DE LA MONDIALISATION» EN TANT QUE THÈME D'UN DIALOGUE
RÉGIONAL INTERGOUVERNEMENTAL SUR LE COMMERCE ET LES
INVESTISSEMENTS ET SUR LES TRANSPORTS ET LE TOURISME****

(Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

En mai 2007, la Commission a adopté la résolution 63/3 portant sur l'examen de son appareil de conférence, y compris de ses priorités thématiques et sectorielles et de son appareil subsidiaire. À cet égard, elle a demandé au Secrétaire exécutif de faciliter un processus efficace de consultation des membres et membres associés concernant l'examen global et approfondi de l'appareil de conférence de la Commission et de faire rapport sur les résultats de ces consultations à la soixante-quatrième session de la Commission.

Le présent document passe en revue les principales questions concernant l'examen demandé et résume les points de vue exprimés par les délégations dans les questionnaires qui leur ont été distribués à sa troisième session en 2006 concernant le fonctionnement du Comité de la gestion de la mondialisation (partie I).

Dans le cadre du processus de consultation prescrit par la résolution, le Comité est invité à donner son point de vue sur la «gestion de la mondialisation» en tant que thème d'un dialogue régional intergouvernemental sur le commerce et les investissements et sur les transports et le tourisme.

* La présentation tardive du présent document a été due au fait qu'il a fallu en synchroniser la rédaction avec les préparatifs de la 313^e session du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (examen de l'appareil de conférence).

** La version originale anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition en raison de sa présentation tardive.

Historique

1. L'appareil de conférence constitue la base sur laquelle fonctionne la Commission. Il est le principal mécanisme de gouvernance dont la fonction est de faire en sorte que les activités de la Commission correspondent aux besoins et aux priorités de ses membres (voir Annexe I : Appareil de conférence de la CESAP).

2. Les trois comités thématiques – réduction de la pauvreté, gestion de la mondialisation et problèmes sociaux émergents – ont été créés en 2002. En 2006, il a été décidé que les sessions du Comité de la gestion de la mondialisation seraient scindées en deux segments – partie I: Commerce international et investissements, infrastructure et facilitation des transports et tourisme et partie II: Technologies de l'information, de la communication et de l'espace; environnement et développement durable – afin d'examiner les questions sectorielles importantes avec efficacité.

Examen en cours de l'appareil de conférence de la Commission

3. À sa soixante-troisième session, en mai 2007, la Commission a adopté la résolution 63/3 portant sur l'examen de son appareil de conférence, y compris de ses priorités thématiques et sectorielles et de son appareil subsidiaire. À cet égard, elle a demandé au Secrétaire exécutif de faciliter un processus efficace de consultation des membres et membres associés concernant l'examen global et approfondi de l'appareil de conférence de la Commission et de faire rapport sur les résultats de ces consultations à la soixante-quatrième session de la Commission.

4. L'adoption de la résolution 63/3 a été précédée de nombreuses consultations au sein du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (CCRP). Ces consultations ont révélé que a) la participation insuffisante des capitales; b) les ordres du jour trop généraux; et c) l'absence de résultats concrets après les réunions, étaient des questions indissociables dont les États membres devraient se saisir lorsqu'ils examineraient l'appareil de conférence.

Fonctionnement du Comité de la gestion de la mondialisation (partie I)

5. À la précédente session du Comité de la gestion de la mondialisation (partie I), en septembre 2006, des questionnaires d'évaluation avaient été distribués et remplis par les délégations participantes.

6. Les réactions ont été dans l'ensemble positives. Entre 55 et 75 % des délégations ayant répondu étaient «tout à fait d'accord» pour dire que les débats tenus pendant la session avaient amélioré leur compréhension des questions. Une délégation a déclaré dans un commentaire que la session ressemblait davantage à un atelier ou à un séminaire où les délégations entendaient des exposés sur diverses questions qu'à une réunion intergouvernementale où des informations étaient échangées et des décisions prises.

7. S'agissant de l'organisation de la session, la plupart des délégations ont estimé que les points de l'ordre du jour étaient d'actualité et pertinents, que les documents d'avant-session traitaient avec clarté des questions inscrites à l'ordre du jour et avaient été diffusés dans les délais, et que le projet de rapport reflétait fidèlement les résultats de la session.

8. Des délégations ont fait des suggestions pour améliorer les futures sessions du Comité: a) éviter de traiter de trop de sujets de manière trop générale; b) demander aux pays membres de faire des commentaires et d'apporter toute autre contribution avant la session afin que tous les membres puissent se faire entendre, y compris ceux qui ne peuvent pas être présents; c) distribuer les documents de travail aux pays membres avant la session afin que les délégations puissent mieux se préparer.

Conclusion

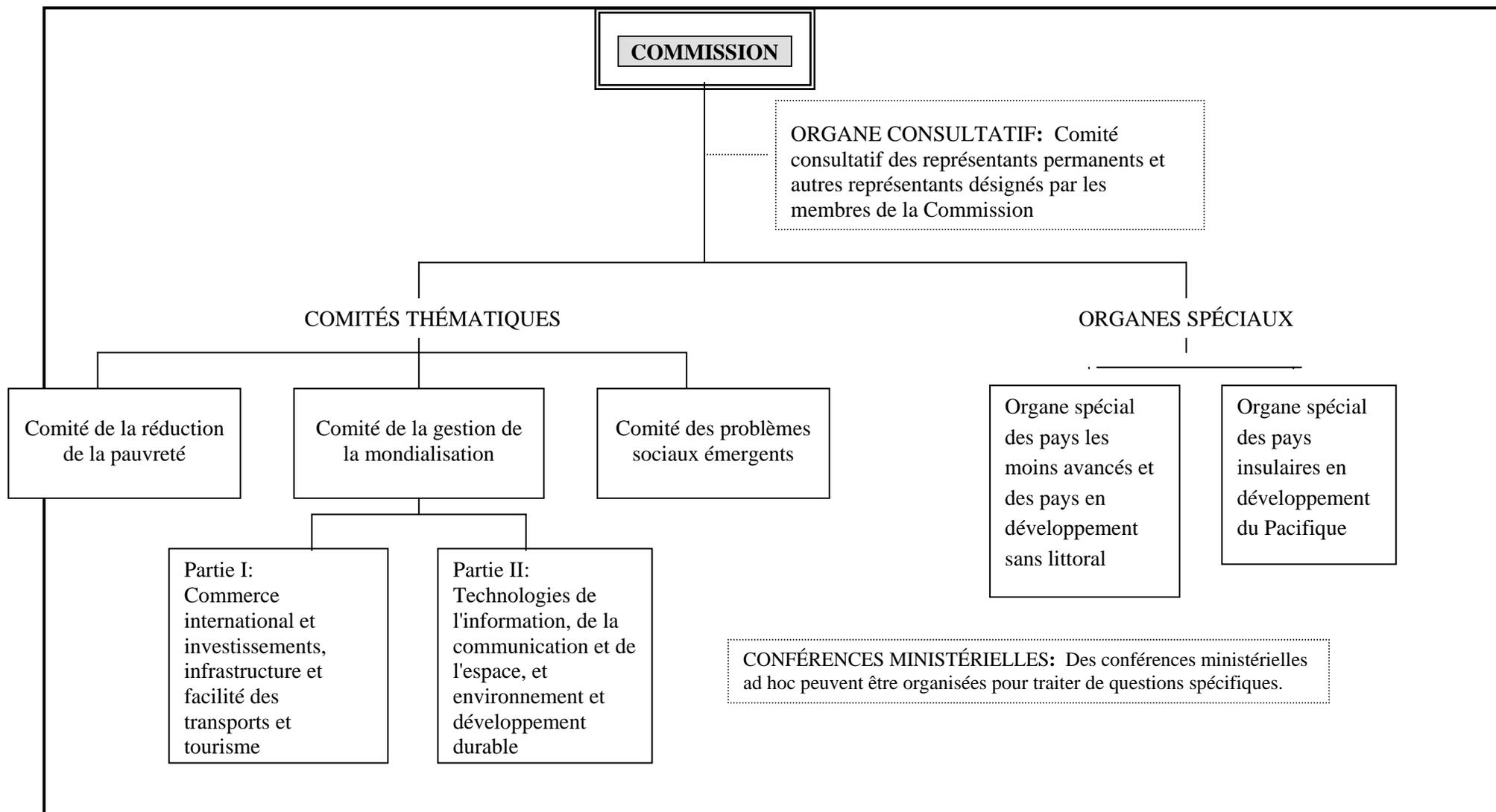
9. Il est essentiel que la CESAP poursuive ses réformes pour renforcer la pertinence et l'impact de son action par des résultats concrets dont tous les États membres puissent bénéficier. À cet égard, le Comité est invité à faire connaître ses points de vue sur la «gestion de la mondialisation» en tant que thème d'un dialogue régional intergouvernemental sur le commerce et les investissements et sur les transports et le tourisme, et en particulier sur son efficacité pour i) mettre en commun les données d'expérience sur le commerce et les investissements, et sur les transports et le tourisme; ii) faire au secrétariat des recommandations sur la mise en oeuvre des segments du programme de travail se rapportant à ce thème; et iii) recommander à la Commission des activités concernant le commerce et les investissements, et les transports et le tourisme.

10. De plus, compte tenu des consultations en cours pour revoir tout l'appareil de conférence de la Commission, le Comité pourrait souhaiter réfléchir aux moyens de a) mieux prendre en compte les besoins et priorités des États membres dans les ordres du jour des futures sessions du Comité, notamment en réduisant le champ des domaines thématiques; b) en favorisant des échanges plus interactifs et des discussions plus approfondies aux futures sessions du Comité; et c) en renforçant la contribution du Comité aux sessions de la Commission.

11. Outre les points de vue exprimés au niveau du Comité, les délégations sont invitées à faire part individuellement de leurs idées et de leurs suggestions au moyen du questionnaire d'évaluation qui leur a été distribué. Les questionnaires remplis seront collectés par le secrétariat à la fin de la session du Comité.

Annexe I

APPAREIL SUBSIDIAIRE DE LA CESAP*



* Le présent appareil de conférence a été mis en place en application de la résolution 61/1 sur l'examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission, adoptée par cette dernière à sa soixante et unième session en mai 2005.